RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 03107
Numéro SIREN : 882 577 521
Nom ou dénomination : ABBEAL H

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2022 sous le numéro de dépôt 50338

ABBEAL H

N°2050 - 2022

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2021 ③	Net 31/12/2020 ④
Capital souscrit non appelé I	AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	4 469 431	CV	4 469 431	4 469 431
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		
TOTAL II	BJ	**4 469 431**	BK	**4 469 431**	**4 469 431**
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
En cours de production : - de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX		BY		
Autres créances (3)	BZ	105 262	CA	105 262	20 880
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	10 170	CG	10 170	315 152
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
TOTAL III	CJ	**115 432**	CK	**115 432**	**336 032**
Frais d'émission d'emprunts à étaler IV	CW				
Primes de remboursement des obligations V	CM				
Ecarts de conversion actif VI	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	CO	**4 584 863**	IA	**4 584 863**	**4 805 462**

(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

Le Président

COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL

ARBEAL H

N°2051 - 2022

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

			Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital social ou individuel (1) (dont versé) 1 898 880		DA	1 898 880	1 898 880
Primes d'émission, de fusion, d'apport		DB		
Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence) EK		DC		
Réserve légale (3)		DD	14 432	
Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) BL		DF		
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants) EJ		DG	274 201	
Report à nouveau		DH		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		DI	-58 498	288 633
Subventions d'investissement		DJ		
Provisions réglementées		DK	16 089	8 044
TOTAL I		DL	2 145 104	2 195 557
Produit des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN		
TOTAL II		DO		
Provisions pour risques		DP		
Provisions pour charges		DQ		
TOTAL III		DR		
Emprunts obligataires convertibles		DS		
Autres emprunts obligataires		DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	2 314 401	2 606 425
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI		DV	121 878	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	3 480	3 480
Dettes fiscales et sociales		DY		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA		
Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL IV		EC	2 439 759	2 609 905
Écarts de conversion passif **V**		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		EE	**4 584 863**	**4 805 462**

Renvois :			
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	125 358	3 480
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2021 Néant ☐

		France		Exportations et livr. intracommunautaires		Total		31/12/2020
Ventes de marchandises		FA		FB		FC		
Production vendue :	- biens	FD		FE		FF		
	- services	FG		FH		FI		
Chiffre d'affaires net		FJ		FK		FL		
Production stockée						FM		
Production immobilisée						FN		
Subventions d'exploitation						FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP		
Autres produits (1) (11)						FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS		
Variation de stock (marchandises)						FT		
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV		
Autres achats et charges externes (3)						FW	9 373	**17 272**
Impôts, taxes et versements assimilés						FX		
Salaires et traitements						FY		
Charges sociales (10)						FZ		
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux amortissements						GA		
Dotations d'exploitation sur immobilisations : dotations aux provisions						GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux provisions						GC		
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Autres charges (12)						GE		
Total des charges d'exploitations (4) (II)						GF	9 373	**17 272**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	**-9 373**	**-17 272**
Bénéfice attribué ou perte transférée	**III**					GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré	**IV**					GI		
Produits financiers de participations (5)						GJ		**320 880**
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
Différences positives de change						GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP		**320 880**
Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)						GR	62 171	**6 931**
Différences négatives de change						GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	**62 171**	**6 931**
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)						GV	**-62 171**	**313 949**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**-71 544**	**296 677**

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Exercice clos le 31/12/2021 Néant ☐

			31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	8 044	8 044
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	**8 044**	**8 044**
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**-8 044**	**-8 044**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX	HJ		
Impôts sur les bénéfices	X	HK	-21 091	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL		320 880
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**58 498**	32 247
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	**-58 498**	**288 633**
(1)	- Produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	- Produits de locations immobilières	HY		
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3)	- Crédit-bail mobilier	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	- Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	- Produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	- Intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6 bis)	- Dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238b du CGI)	HX		
(6 ter) Dont :	- Amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	- Amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	- Transferts de charges	A1		
(10)	- Cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			
(11)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	- Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	- Primes et cotisations complémentaires professionnelles : facultatives A6			
	obligatoires A9			
	(dont cotisations facultatives Madelin) A7			
	(dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite) A8			

(7)	Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMORTISSEMENT DEROGATOIRE		8 044	

(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs

Annexe

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 4 584 863 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -58 498 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

En comparaison l'exercice 2020 avait également une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques
Intégration fiscale au 01/01/2021 avec la Société ABBEAL SAS.

ABBEAL H étant la société tête de groupe, cette intégration a été renouvelée pour 2022.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture
Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les frais accessoires liés à l'acquisition des titres de participation sont immobilisés dans un compte distinct. Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ceux-ci.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes :
Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :
Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Changements de méthodes :
Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.
Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

ABBEAL H
Société par actions simplifiée
au capital de 1 898 880 euros
Siège social : 70, rue Royale
92210 ST CLOUD
882 577 521 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à (58 498) euros de la manière suivante :

- Au compte « autres réserves » (58 498) euros

L'Assemblée Générale décide la distribution de dividendes suivante :

- En distribution de dividendes
 par prélèvement du compte « autres réserves » 208 876,80 euros
 Soit 0,11 euro par action

Le paiement des dividendes serait effectué à compter du 1er juillet 2022.

Les modalités de mise en paiement du dividende seraient fixées par le Président.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non

libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à la somme de 5535,42 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à la somme de 203 341,38 euros.

Il a en outre été rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte Annuelle du 30 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentées.

Certifié conforme
M. Bertrand BEHAGHEL
Le Président



CARMYN
by Sinergys

ABBEAL H

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.898.880,00 Euros

Siège Social : 70, rue Royale
92210 SAINT CLOUD

RCS NANTERRE 882 577 521

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

* * * *

Aux Associés de la société ABBEAL H,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABBEAL H relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'Exercice Professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

6 rue de Thann
75017 Paris
Tel : 01 44 40 88 88

SAS Carmyn au capital de 1 000 €
R.C.S : 789 954 161 Paris
Siret : 789 954 161 00012
Code NAF 6920 Z
TVA intracommunautaire FR 11 789 954 161

Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable.
Membre de la Compagnie Régionale de Paris et inscrite au tableau de l'Ordre de Paris - Ile de France

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas d'échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

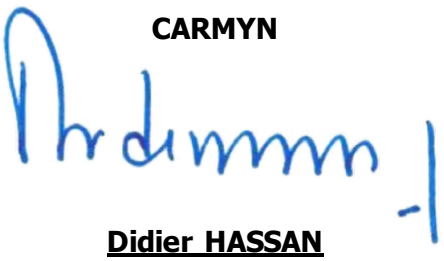
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'Exercice Professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 15 juin 2022

CARMYN



Didier HASSAN
Commissaire aux comptes

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan


COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 88 88 - FAX 01 44 40 88 89

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	4 469 431		4 469 431	4 469 431
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	**4 469 431**		**4 469 431**	**4 469 431**
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens				
En-cours de production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	105 262		105 262	20 880
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	**10 170**		**10 170**	**315 152**
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**115 432**		**115 432**	**336 032**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	**4 584 863**		**4 584 863**	**4 805 462**



Bilan Passif

Bilan Passif			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Capitaux propres				
Capital social ou individuel	(dont versé)	1 898 880	1 898 880	1 898 880
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves :	- Légale		14 432	
	- Statutaires ou contractuelles			
	- Réglementées			
	- Autres		274 201	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			**-58 498**	**288 633**
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			16 089	8 044
		CAPITAUX PROPRES	**2 145 104**	**2 195 557**
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour :	- Risques			
	- Charges			
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes :	- Auprès des établissements de crédit		2 314 401	2 606 425
	- Financières diverses		121 878	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes :	- Fournisseurs et comptes rattachés		3 480	3 480
	- Fiscales et sociales			
	- Sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
		EMPRUNTS ET DETTES	**2 439 759**	**2 609 905**
Écarts de conversion passif				
		TOTAL PASSIF	**4 584 863**	**4 805 462**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 88 88 - FAX. 01 44 40 88 89

Compte de résultat



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens				
Production vendue : - De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée				
Production : - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			9 373	17 272
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations				
Dotations aux : - Dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux : - Dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux : - Provisions pour risques et charges				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			**9 373**	**17 272**
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier				
* Y compris : - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**-9 373**	**-17 272**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				320 880
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				**320 880**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			62 171	6 931
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			**62 171**	**6 931**
RÉSULTAT FINANCIER			**-62 171**	**313 949**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			**-71 544**	**296 677**



Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	8 044	8 044
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**8 044**	**8 044**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**-8 044**	**-8 044**
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	**-21 091**	
TOTAL DES PRODUITS		**320 880**
TOTAL DES CHARGES	**58 498**	**32 247**
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	**-58 498**	**288 633**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 88 88 - FAX 01 44 40 88 89

Annexe


COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 88 88 - FAX 01 44 40 88 89

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 4 584 863 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -58 498 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

En comparaison l'exercice 2020 avait également une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques
Intégration fiscale au 01/01/2021 avec la Société ABBEAL SAS.

ABBEAL H étant la société tête de groupe, cette intégration a été renouvelée pour 2022.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture
Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
6 RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 88 55 - FAX 01 44 40 88 89

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les frais accessoires liés à l'acquisition des titres de participation sont immobilisés dans un compte distinct. Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ceux-ci.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes :
Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :
Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Changements de méthodes :
Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.
Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

